Lobbyisme Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023

RENOUVELER LA CONFIANCE

Rédaction et révision linguistique
Lobbyisme Québec

Conception graphique et édition
Pige communication inc.

Ce document peut être consulté sur le site de Lobbyisme Québec au **www.lobbyisme.quebec**, sous la rubrique Centre de documentation.

Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant à :

Lobbyisme Québec
900, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 640
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone :
Région de Québec : 418 643-1959
Région de Montréal : 514 954-1959
Ailleurs au Québec : 1 866 281-4615

Notes — Dans ce document, lorsque le contexte s'y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes. De plus, le Commissaire au lobbyisme (avec un « C » majuscule) désigne l'institution jusqu'à son changement de nom pour Lobbyisme Québec, le 17 février 2022, alors que le commissaire au lobbyisme (avec un « c » minuscule) est utilisé lorsqu'il est question du commissaire, personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN (imprimé) : 978-2-550-95485-9
ISBN (PDF) : 978-2-550-95486-6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023

ISSN (imprimé) : 1708-5349
ISSN (PDF) : 1708-5357

© Lobbyisme Québec

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La présente déclaration porte sur les contrôles en place à Lobbyisme Québec ainsi que sur la fiabilité des données contenues dans le rapport d'activité 2022-2023.

Lobbyisme Québec maintient un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées adéquatement et, au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées afin d'assurer la production d'un rapport financier fiable.

À ma connaissance, les données présentées dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation qui avait cours au sein de l'institution au 31 mars 2023.

Le commissaire au lobbyisme,

Jean-François Routhier

Québec, juillet 2023

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration sur la fiabilité des données ... 3

Message du commissaire au lobbyisme ... 6

Lobbyisme Québec ... 8
- Mission ... 9
- Vision ... 9
- Valeurs ... 9
- Champ de compétence ... 9
- Pouvoirs ... 9
- Équipe de direction et organigramme ... 10
- Nouveau plan d'organisation administrative ... 11

Carrefour Lobby Québec : bien plus qu'un registre ... 12
- Transfert de la responsabilité du registre des lobbyistes à Lobbyisme Québec ... 13
- Mise en œuvre du nouveau domaine d'affaires de la conformité ... 13

Faits saillants 2022-2023 ... 14
- Rayonnement de l'institution ... 14
- Communications ... 17
- Services à la clientèle ... 18
- Surveillance et contrôle ... 20

Résultats relatifs au plan stratégique 2022-2026 ... 25
- Enjeu 1 : Promouvoir la légitimité et l'engagement ... 26
- Enjeu 2 : Améliorer la transparence et l'encadrement ... 29
- Enjeu 3 : Accroître la synergie organisationnelle ... 31

Priorités pour 2023-2024 ... 35

Gestion contractuelle et ressources financières ... 36
- Gestion contractuelle ... 36
- Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale ... 37

Accessibilité et qualité des services ... 38
- Traitement des plaintes et des commentaires ... 38

ANNEXES

Annexe 1

Données portant sur les activités du registre des lobbyistes 41

Annexe 2

Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années 44

Annexe 3

Suivi des dossiers pénaux et des jugements 47
Jugements 47

Annexe 4

Application des lois et des politiques 48
Traitement des demandes d'accès à l'information 49
Activités relatives à l'accès et à la protection des renseignements personnels au sein de l'institution 49
Suivi des divulgations d'actes répréhensibles 50
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et politique de diffusion 51
Politique de Lobbyisme Québec relative à l'emploi et à la qualité de la langue française 51
Éthique et déontologie 52
Politique concernant la santé des personnes au travail 53
Loi sur le développement durable 54

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Répartition des effectifs au 31 mars 2023 11
Type de demandes traitées par le service à la clientèle 19
Délais de traitement des demandes reçues par le service à la clientèle 19
Activités de surveillance analysées 21
Activités de conformité 23
Signalements reçus 23
Répartition du budget et des dépenses 37

MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

RENOUVELER LA CONFIANCE

Lobbyisme Québec a maintenant vingt ans. Vingt ans, c'est le passage à l'âge adulte, la maturité. Si chaque anniversaire amène inévitablement ses prises de conscience et bilans, celui-ci coïncide avec une année faste, au cours de laquelle nous avons concrétisé un nombre important de projets d'envergure, dont certains étaient attendus depuis longtemps :

- la pleine responsabilité du registre des lobbyistes et la refonte de celui-ci sous sa nouvelle identité, Carrefour Lobby Québec;
- la mise en œuvre de notre plan stratégique 2022-2026 et de nos nouvelles opérations de mission;
- l'adoption d'un nouveau plan d'organisation administrative, correspondant davantage à la nature et à l'étendue de nos opérations, découlant notamment du déploiement de Carrefour Lobby Québec;
- la mise en place des premiers jalons d'une initiative visant à mettre en lumière les entreprises, organisations et leurs représentants qui se conforment à la Loi ainsi que les décideurs publics, citoyens et journalistes qui veillent au respect de celle-ci.

Des défis de taille pour une petite organisation comme la nôtre, dont la quarantaine de membres ont porté à bout de bras chaque projet, souvent simultanément, toujours fièrement, en croyant tous profondément à la valeur du rôle de Lobbyisme Québec au sein de notre démocratie. Évidemment, cela ne se fait pas sans écueils et les défis de recrutement et de rétention du personnel auront été une préoccupation constante. Mais les employés comme les gestionnaires ont démontré une patience et une résilience admirables et un engagement sincère à réaliser chaque jour la mission de notre institution. À vous tous, un sincère merci!

Défis relevés, attentes élevées

Avec la maturité et les défis relevés viennent les responsabilités. L'année qui se termine laisse donc entrevoir des attentes élevées pour celles à venir. Les objectifs qui figurent dans notre plan stratégique 2022-2026 sont ambitieux : poursuivre la promotion de la légitimité du lobbyisme et de ses retombées positives sur la prise de décisions publiques, ainsi que le développement et la mise en œuvre des meilleures normes favorisant son encadrement; susciter l'engagement de l'ensemble des acteurs au sain exercice des activités de lobbyisme; le tout, en consolidant nos opérations de mission. Ajoutons le rayonnement inédit que nous procure toujours le partenariat établi en 2021-2022 avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui laisse également présager plusieurs opportunités de mettre en lumière notre expertise aux côtés des juridictions les plus performantes en matière d'encadrement du lobbyisme. Sans oublier Carrefour Lobby Québec, qui continuera de mobiliser une bonne partie des ressources de notre organisation afin d'offrir à ses utilisateurs une expérience conforme à nos promesses et à leurs attentes.

C'est donc en toute conscience de ces attentes à notre égard que nous amorçons cette nouvelle étape de la vie de Lobbyisme Québec. Le chemin parcouru au cours des cinq ans de mon mandat à titre de commissaire au lobbyisme et la fierté générée par notre rayonnement dans la sphère publique ainsi qu'à l'étranger, me donnent pleinement confiance en notre motivation et nos capacités. Je suis également encouragé par l'ouverture témoignée par les acteurs du milieu, tant ceux qui font l'objet de communications d'influence

que ceux qui les exercent, par leur adhésion croissante aux mesures d'encadrement que par leur souci d'évoluer dans une société exemplaire en termes d'éthique et de transparence.

La transparence avant tout

Avouons-le cependant : nos institutions démocratiques ont connu des jours meilleurs. Le plus récent Baromètre de confiance Edelman fait d'ailleurs état d'un recul de la confiance des citoyens envers les institutions au profit des entreprises, « perçues comme la seule institution compétente et éthique[1] ». Le rapport témoigne également d'une certaine polarisation des opinions de la population. Ces constats, bien que pessimistes, doivent nous servir de motivation pour renverser cette tendance et rebâtir le lien de confiance entre les citoyens et les institutions démocratiques. Pour y arriver, nous devrons donc impérativement nous rapprocher de nos clientèles : être attentifs à la façon dont elles nous perçoivent, être à l'écoute de leurs besoins et y répondre concrètement. Assumer pleinement nos responsabilités. Rendre des comptes. Être à la hauteur des attentes et respecter nos engagements. **Être transparents.**

La transparence, qui fait partie des valeurs intrinsèques de Lobbyisme Québec depuis vingt ans, est plus que jamais fondamentale pour susciter la confiance de la population à l'égard des institutions publiques. Nous l'avons concrétisée davantage en déployant Carrefour Lobby Québec, que nous continuerons à faire évoluer afin de tenir notre promesse d'offrir un outil simple, efficace et à la hauteur des attentes de ses utilisateurs. La transparence sera au cœur des discussions des décideurs publics et représentants des entreprises et organisations qui adhéreront à notre nouvelle initiative mettant l'accent sur leur responsabilité partagée pour garantir des communications d'influence transparentes et des processus démocratiques intègres. La place prépondérante accordée à nos activités de surveillance et de contrôle, au sein de nos opérations de mission pour les quatre prochaines années, témoigne enfin d'un souci de mettre en lumière notre proactivité et nos efforts pour sensibiliser les parties prenantes et faire respecter la Loi.

Je souhaite donc que ces actions concrètes ainsi que les responsabilités qui nous sont dévolues fassent de Lobbyisme Québec un exemple à suivre en matière de transparence, et que celles-ci servent de refuge pour rassurer nos concitoyens et renouveler leur confiance.

Le commissaire au lobbyisme,

Jean-François Routhier

Québec, juillet 2023

Note

Au moment de publier ce rapport, mon mandat à titre de commissaire au lobbyisme a été renouvelé pour une période de cinq ans par un vote unanime des membres de l'Assemblée nationale. Je tiens à les remercier pour leur confiance et à renouveler, à mon tour, mon engagement à servir les citoyens du Québec au meilleur de ma capacité, avec intégrité et transparence.

Je tiens également à remercier chaleureusement Me Christian G. Sirois, conservateur du registre des lobbyistes du Québec de 2018 au 13 octobre 2023, pour sa constante collaboration et pour les efforts de son équipe à assurer une transition harmonieuse du registre à Lobbyisme Québec.

[1] EDELMAN, Baromètre de confiance Edelman 2023, [En ligne], 2023, page 9. https://www.edelman.ca/sites/g/files/aatuss376/files/2023-03/2023%20Edelman%20Trust%20Barometer%20FR.pdf (Consulté le 18 juillet 2023).

LOBBYISME QUÉBEC

MISSION

Surveiller et contrôler les activités de lobbyisme et mettre en œuvre leur transparence pour soutenir le droit à l'information et renforcer la confiance du public.

VISION

Être une autorité reconnue qui agit pour renforcer la pertinence de l'information, l'engagement et la mise en œuvre des meilleures pratiques de lobbyisme.

VALEURS

INTÉGRITÉ

Exercer nos fonctions en toute honnêteté, impartialité et indépendance.

RESPECT

Faire preuve de considération, de courtoisie, d'écoute, de discrétion et de diligence à l'égard de toutes les personnes avec lesquelles nous collaborons.

ENGAGEMENT

Véhiculer une perception positive du lobbyisme et s'assurer de la participation des lobbyistes, des titulaires de charges publiques, du public et des membres du personnel à l'encadrement efficace du lobbyisme.

COLLABORATION

Miser sur l'intelligence collective et la responsabilisation pour réaliser notre mission démocratique.

CHAMP DE COMPÉTENCE

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. Elle s'applique aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques travaillant dans les institutions parlementaires, dans plus de 350 ministères et organismes du gouvernement québécois ainsi que dans plus de 1 500 municipalités et organismes municipaux et supramunicipaux.

Outre son vaste champ d'application, la Loi couvre également un large éventail de décisions publiques. Elle s'étend notamment aux décisions relatives à l'élaboration, à la présentation, à la modification ou au rejet d'une proposition législative ou réglementaire ou d'une résolution. Elle s'applique aussi à bon nombre d'actes administratifs, comme les décisions relatives aux orientations, programmes et plans d'action, les décisions relatives au processus de délivrance de permis, de certificats et d'autres autorisations ou au processus d'attribution de contrats, de subventions ou d'autres avantages pécuniaires ainsi que les décisions relatives à la nomination d'administrateurs publics.

POUVOIRS

Le commissaire au lobbyisme est nommé par l'Assemblée nationale du Québec, dont il relève afin d'assurer son indépendance. Dans le but de mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le commissaire au lobbyisme est investi de pouvoirs d'inspection et d'enquête. Il peut agir ou autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application des dispositions de la Loi ou du Code de déontologie des lobbyistes. Il peut aussi, de sa propre initiative ou sur demande, faire des enquêtes s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à une disposition de la Loi ou du Code. Il peut alors désigner spécialement toute personne pour mener de telles enquêtes.

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* confère également au commissaire les pouvoirs :

- de donner et de publier des avis relativement à l'exécution, à l'interprétation ou à l'application de la Loi, d'un de ses règlements d'application et du Code;
- d'accorder des mesures de confidentialité;
- d'imposer des mesures disciplinaires.

ÉQUIPE DE DIRECTION ET ORGANIGRAMME

JEAN-FRANÇOIS ROUTHIER,
Commissaire au lobbyisme

ÉMILIE GIGUÈRE,
Secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration

Bureau de projets et d'optimisation de la performance

JOSÉE LATULIPPE,
Directrice de la surveillance et du contrôle

Équipe de la surveillance et de la conformité

Équipe de la vérification et des enquêtes

JEAN-SÉBASTIEN COUTU,
Directeur du Secrétariat corporatif et des affaires juridiques

MARIE-CLAUDE BERNARD,
Directrice des affaires publiques, des communications et de l'information à la clientèle

Nouveau plan d'organisation administrative

Lobbyisme Québec a adopté un nouveau plan d'organisation administrative afin de tenir compte des changements importants dans les activités et la gestion de l'institution, découlant notamment du déploiement de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme, Carrefour Lobby Québec.

Le nouveau plan d'organisation administrative crée une direction dédiée aux affaires publiques, aux communications et à l'information de la clientèle. Cette nouvelle direction est pilotée par M^{me} Marie-Claude Bernard et placée sous l'autorité de la secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration. Elle regroupe les activités et ressources en matière de communications internes et externes, de relations médias, d'éducation et d'information générale auprès de la clientèle.

De même, une nouvelle équipe dédiée à la surveillance et à la conformité a été formée afin d'assurer la conformité et le suivi des règles et des délais de divulgation des activités de lobbyisme dans Carrefour Lobby Québec. Un bureau de projets et d'optimisation de la performance a par ailleurs été créé. Ses activités sont principalement liées à la gestion de projets, au suivi du plan stratégique, aux données de gestion, à la gestion institutionnelle des risques et à l'optimisation des ressources, incluant l'évolution de Carrefour Lobby Québec au cours des prochaines années. Enfin, les fonctions de secrétariat corporatif ont été attribuées à la Direction des affaires juridiques, qui se nomme désormais Secrétariat corporatif et affaires juridiques.

Ces ajustements à la structure organisationnelle permettront à Lobbyisme Québec une mise en œuvre pleine et entière de son plan stratégique au cours des prochains mois.

Ce nouveau plan d'organisation administrative s'illustre par l'organigramme de la page précédente.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31 MARS 2023

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE	REPRÉSENTATION FÉMININE	MOINS DE 35 ANS
Hors cadre	1	0	0
Cadre	4	3	0
Professionnel	28	19	6
Fonctionnaire	9	4	2
TOTAL	**42**	**26**	**8**
		62 %	**19 %**

CARREFOUR LOBBY QUÉBEC :

BIEN PLUS QU'UN REGISTRE

Transfert de la responsabilité du registre des lobbyistes à Lobbyisme Québec

C'est le 13 octobre 2022 que sont entrées en vigueur les dernières dispositions de la *Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale*, qui accordent officiellement au commissaire au lobbyisme l'administration complète du registre des lobbyistes du Québec. Ce dernier était auparavant sous la responsabilité du ministère de la Justice.

Cette transition s'est réalisée en deux phases :

- une première, amorcée en juin 2022, qui a permis à tous les intervenants impliqués dans les activités de lobbyisme de créer leur compte individuel et les comptes de leurs entreprises ou organisations dans Carrefour Lobby Québec;
- une seconde, qui a débuté le 13 octobre 2022, au cours de laquelle a eu lieu la migration des données de l'ancien registre vers Carrefour Lobby Québec, puis dans les jours qui ont suivi la complétion de la migration, la mise en vigueur des fonctionnalités de rédaction, de publication et de recherche des mandats dans la nouvelle plateforme.

L'ensemble des données relatives aux mandats publiés dans l'ancien registre ont été transférées vers Carrefour Lobby Québec afin de conserver l'historique complet des 20 dernières années. Les usagers peuvent donc rechercher l'entièreté de cet historique.

Nous avons conçu Carrefour Lobby Québec comme un écosystème pour satisfaire l'objectif de résultat fixé dans la Loi elle-même : créer un outil simple et efficace pour les usagers. Cet écosystème apporte des changements très importants dans la façon de faire établie depuis plus de 20 ans. La nouvelle plateforme et son environnement ont été conçus avec des technologies modernes qui permettent aux usagers d'être en plein contrôle de leurs activités et d'éviter des délais dans la rédaction et la validation des mandats de lobbyisme.

Mise en œuvre du nouveau domaine d'affaires de la conformité

Dans la foulée de l'adoption du nouveau plan d'organisation administrative en octobre 2022, la Direction de la vérification et des enquêtes a changé son nom pour celui de Direction de la surveillance et du contrôle. Cette direction compte maintenant une équipe dédiée à la surveillance et à la conformité, qui a été formée afin d'assurer la conformité et le suivi des règles et des délais de divulgation des activités de lobbyisme dans Carrefour Lobby Québec.

Cette équipe valide les Espaces professionnels et collectifs afin de permettre la publication des mandats dans Carrefour Lobby Québec. De plus, comme les descriptions de ces mandats doivent également être suffisamment complètes, par souci de transparence, l'équipe dédiée à la surveillance et à la conformité intervient auprès des déclarants, notamment pour leur demander de corriger des informations en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*[2].

[2] Article 21 : « Lorsqu'une déclaration ou un avis ne contient pas tous les renseignements requis, contient une erreur ou n'est pas présenté dans la forme ou selon les modalités prescrites, le commissaire peut exiger du lobbyiste-conseil ou, dans le cas d'un lobbyiste d'entreprise ou d'un lobbyiste d'organisation, du plus haut dirigeant de l'entreprise ou du groupement qu'il apporte les corrections requises dans un délai de 20 jours de sa demande. Une mention de cette exigence est alors inscrite au registre. Le commissaire peut refuser ou radier, partiellement ou totalement, la déclaration ou l'avis si les corrections requises ne sont pas apportées dans le délai imparti ».

FAITS SAILLANTS 2022-2023

RAYONNEMENT DE L'INSTITUTION

1

nomination aux Prix d'excellence de l'administration publique

1

délégation étrangère reçue à nos bureaux

(Office central contre l'enrichissement illicite (OCLEI) du Mali)

1

événement citoyen organisé en collaboration avec l'Assemblée nationale du Québec, dans le cadre de la Programmation citoyenne

Lobbyisme Québec à la rencontre des citoyens à l'Assemblée nationale

Lobbyisme Québec a profité d'une tribune de choix pour présenter sa nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme au grand public, en prenant part à la Programmation citoyenne de l'Assemblée nationale du Québec. L'activité, intitulée « Carrefour Lobby Québec : un outil pour mieux exercer vos droits démocratiques », s'est déroulée à l'agora de l'Assemblée nationale et était diffusée simultanément sur Facebook. Elle a permis aux participants d'assister à une présentation de l'outil par le commissaire, puis à une discussion réunissant des panélistes issus de différentes sphères et qui s'intéressent au lobbyisme :

- M^me^ Catherine Fournier, mairesse de la Ville de Longueuil
- M. Jonathan Gagnon, vice-président de TACT
- M^me^ Marie Christine Trottier, recherchiste au bureau d'enquête parlementaire du Journal de Montréal / Journal de Québec
- M^me^ Stéphanie Yates, professeure au département de communication sociale et publique de l'Université du Québec à Montréal

L'échange a porté sur les bénéfices du lobbyisme sur la prise de décisions publiques et sur l'importance d'un outil tel Carrefour Lobby Québec pour notre démocratie.

Crédit photo : Mathieu Houle

3

entrevues médiatiques accordées par le commissaire

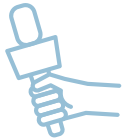

1

participation du commissaire à un balado

(Université du Québec à Montréal (UQÀM))

1

texte du commissaire publié dans un média spécialisé

(infolettre *The Guardian*, destinée aux membres du COGEL)

4

présences de Lobbyisme Québec à des congrès :

- le Salon VISEZ DROIT (organisé par le Barreau de Montréal)
- les Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- le Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

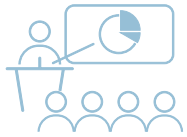

4

participations de l'organisation à des webinaires organisés respectivement par :

- Espace OBNL
- l'Association québécoise des lobbyistes (AQL)
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- l'Institut d'éthique appliquée (IDÉA) de l'Université Laval

6

interventions du commissaire

- à titre de conférencier invité par :
  - le Council on Governmental Ethic Laws (COGEL)
  - la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)
  - l'Assemblée nationale
- devant le comité directeur de la Quinzaine de l'éthique, organisée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- à titre de panéliste pour Edelman Montréal
- en tant que témoin au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI) de la Chambre des communes du Canada

Lobbyisme Québec accueille le Réseau des directeurs et commissaires des lobbyistes

Lobbyisme Québec a été l'hôte de la conférence annuelle du Réseau des directeurs et commissaires des lobbyistes (RDCL), qui s'est tenue à Québec en octobre 2022. Le commissaire y a reçu ses homologues du gouvernement fédéral, des provinces canadiennes et des Villes de Toronto et d'Ottawa, afin de débattre des enjeux et meilleures pratiques en matière d'encadrement du lobbyisme.

Parmi les sujets abordés au cours de cette conférence, notons l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le lobbyisme, l'encadrement des activités de lobbyisme exercées par un appel au grand public, la responsabilisation des titulaires de charges publiques envers l'encadrement du lobbyisme, ainsi que la recherche des meilleurs modèles de sanctions à adopter pour favoriser la conformité des lobbyistes.

La prochaine conférence annuelle aura lieu à l'automne 2023 à Victoria, en Colombie-Britannique.

Les boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de retour chez nous!

Après deux ans de rencontres virtuelles, les boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant étaient de retour dans nos bureaux pour leur visite annuelle des personnes désignées par l'Assemblée nationale, dont fait partie le commissaire.

La cohorte 2022-2023 a ainsi pu se familiariser davantage avec notre mission et nos projets, et participer à des échanges enrichissants avec le commissaire et les membres de notre équipe de gestion. Nous avons une fois de plus apprécié la curiosité et l'intérêt des boursiers à l'égard de notre institution et leur engagement dans la vie démocratique. Une tradition des plus appréciées par notre équipe!

COMMUNICATIONS

6

communiqués de presse

355

nouveaux abonnés à nos comptes Facebook, LinkedIn et Twitter, pour un total de 1 629 abonnés

48 506

visiteurs sur notre site Web, soit 12,4 % de plus qu'en 2021-2022

2

campagnes de publicité : l'une visant à promouvoir Carrefour Lobby Québec auprès des lobbyistes et l'autre portant sur le secteur de l'électrification des transports, faisant l'objet de sensibilisation et de surveillance ciblées par Lobbyisme Québec

5

éditions de l'infolettre *LobbYscope*, envoyées à 8 482 destinataires

607*

abonnés aux envois hebdomadaires de l'*Info Registre Hebdo*, l'infolettre présentant les nouvelles inscriptions au registre des lobbyistes

* En date du 11 octobre 2022, date du dernier envoi de cette infolettre, qui coïncide avec la mise en ligne du nouveau registre. L'infolettre a été relancée dans une version adaptée à Carrefour Lobby Québec (*Info Carrefour Lobby*), au printemps 2023.

Des décideurs publics de plus en plus sensibilisés

Le nombre de titulaires de charges publiques formés par notre équipe a connu une augmentation remarquable au cours de l'année 2022-2023. Plusieurs ministères et organismes ont fait appel à nous pour offrir de la formation à leurs employés ou pour obtenir de l'accompagnement pour valider des guides et des politiques internes. C'est le cas du Centre d'acquisitions gouvernementales, du Sous-secrétariat aux marchés publics (Secrétariat du Conseil du trésor), du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Office québécois de la langue française, du ministère des Transports et de la Mobilité durable et du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. L'élection provinciale d'octobre 2022 a par ailleurs représenté une occasion d'interpeller l'ensemble des élus, par l'entremise des chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, pour les sensibiliser à leurs responsabilités en matière d'encadrement du lobbyisme et leur présenter l'offre de service de Lobbyisme Québec. Nous avons également fait parvenir une communication spéciale à l'ensemble des députés et ministres non réélus ou qui ne se sont pas représentés, afin de leur rappeler les règles d'après-mandat qu'ils sont tenus de respecter.

SERVICES À LA CLIENTÈLE

1 723
personnes rencontrées dans le cadre de

70
formations offertes

66
formations sur mesure

4
formations générales à date fixe

4 050*
demandes de renseignements et d'assistance-conseil traitées par notre équipe

44
demandes provenant des médias

4 006
demandes provenant d'autres clientèles

* Nous recevions auparavant environ 600 demandes de renseignements annuellement, soit seulement les demandes portant sur la ***Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme***. Depuis le transfert du registre des lobbyistes à Lobbyisme Québec en octobre 2022, nous recevons également les demandes relatives au registre des lobbyistes, maintenant appelé Carrefour Lobby Québec. Cela représentait pour le ministère de la Justice, ancien administrateur du registre, environ 6 300 appels annuellement.

TYPES DE DEMANDES TRAITÉES PAR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

TYPE DE DEMANDE	REÇUE PAR					
	CLAVARDAGE	COURRIEL	MESSAGE VOCAL	TÉLÉPHONE	FORMULAIRE WEB	TOTAL
Accompagnement dans Carrefour Lobby Québec	15	6	120	48	81	**270**
Commentaire et suggestion	0	0	2	7	13	**22**
Demande de formation	0	16	4	9	27	**56**
Demande de renseignements	201	97	1 017	1 358	734	**3 407**
Soutien technique	2	4	51	53	141	**251**
TOTAL	**218**	**123**	**1 194**	**1 475**	**996**	**4 006**

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES REÇUES PAR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

CANAL DE RÉCEPTION	NOMBRE DE DEMANDES REÇUES	DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE (EN HEURES) JUSQU'À LA SATISFACTION DU CLIENT PENDANT LES HEURES OUVRABLES (8 H 30 À 16 H 30)*
Clavardage	218	07:04
Courriel	123	16:58
Message vocal	1 194	10:40
Téléphone	1 475	05:57
Formulaire Web	996	13:12
TOTAL	**4 006**	**09:33**

* Ce délai englobe tant les demandes simples que les demandes complexes qui nécessitent des vérifications auprès de la Direction des affaires juridiques ou auprès des responsables du soutien informatique.

Hausse du nombre de requêtes au service à la clientèle : l'organisation entière se mobilise pour prêter main-forte

Alors qu'il était possible de créer les Espaces professionnels[3] et collectifs[4] dans Carrefour Lobby Québec depuis le 21 juin 2022, plusieurs entreprises, organisations et intervenants ont attendu la mise en ligne officielle de la nouvelle plateforme ainsi que la fermeture de l'ancien registre des lobbyistes pour amorcer la création de leurs comptes.

Avec la fermeture du registre le 12 octobre 2022 à 23 h 59, une période achalandée s'est amorcée, culminant en décembre avec la fin de la période de transition (période de grâce de 60 jours) prévue le 13 décembre. Lobbyisme Québec a alors traité un volume important d'appels et de demandes de validation des Espaces professionnels et collectifs.

Bien que la direction ait prévu une augmentation des demandes et formé du personnel supplémentaire pour prêter main-forte, une mobilisation complète de l'organisation a été nécessaire pour répondre au surplus de demandes dans les meilleurs délais. Des membres de toutes les directions ont donc été mis à contribution pendant quelques semaines afin d'assurer le meilleur service possible considérant le volume exceptionnel de demandes. Une fois de plus, l'équipe de Lobbyisme Québec a fait preuve d'une solidarité exemplaire.

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

7 000
activités de surveillance et de conformité, soit

402
activités de surveillance[5]

6 598
activités de conformité

[3] Un Espace professionnel est un compte créé dans Carrefour Lobby Québec pour tout individu impliqué dans l'accomplissement ou la divulgation d'activités de lobbyisme, ou dans la gestion d'un Espace collectif.

[4] Un Espace collectif est le compte d'une entreprise ou organisation créé dans Carrefour Lobby Québec.

[5] La diminution du nombre total d'activités de surveillance par rapport à 2021-2022 (482) s'explique principalement par la fin du calcul du nombre de déclarations tardives à la date du lancement de Carrefour Lobby Québec. Les extractions des déclarations tardives reprendront en 2023-2024 dans Carrefour Lobby Québec.

Activités de surveillance

Excluant l'analyse des déclarations tardives,

236

dossiers de surveillance ont été ouverts au cours de l'année, soit une augmentation de

18 %

par rapport à 2021-2022[6].

17

dossiers ont mené à une inscription au registre des lobbyistes.

* TCP : Titulaire d'une change publique

** RAM : Règles d'après-mandat

*** Ord. conf. : Ordonnances de confidentialité

ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE ANALYSÉES (1er OCTOBRE 2022[7] AU 31 MARS 2023)

Cas recensés selon l'ancienne méthode de calcul	106
Cas ajoutés selon la nouvelle méthode de calcul	126
Cumulatif ajusté des activités de surveillance analysées	232

[6] En 2021-2022, 200 dossiers avaient été ouverts.

[7] Au cours des six derniers mois de l'année financière, Lobbyisme Québec a changé sa façon de calculer les activités de surveillance, afin de mieux représenter l'ensemble des interventions effectuées. Auparavant, les cas analysés puis considérés conformes n'étaient pas comptabilisés.

Opération de surveillance et de sensibilisation auprès d'un groupe cible : les entreprises et organisations œuvrant dans le domaine de l'électrification des transports

En 2022-2023, Lobbyisme Québec a mené, pour une deuxième année consécutive, une opération de sensibilisation et de surveillance auprès d'entreprises et d'organisations liées au domaine de l'électrification des transports.

Les objectifs recherchés dans le cadre de ce mandat étaient d'accroître la visibilité de Lobbyisme Québec et d'accentuer la sensibilisation et la surveillance auprès des entreprises et organisations de ce secteur d'activité. Divers moyens ont été utilisés pour y parvenir :

- Envoi de courriels :
  - aux entités visées par le groupe cible mais non inscrites au registre
  - aux entités inscrites, afin de leur rappeler leurs obligations
  - aux directeurs généraux des municipalités québécoises, pour les sensibiliser, à l'aide d'exemples, aux communications d'influence dont ils pourraient faire l'objet
- Publication d'un article dans l'infolettre *LobbYscope*
- Publications sur les comptes de médias sociaux de Lobbyisme Québec
- Placement publicitaire ciblé sur le Web
- Sensibilisation des personnes concernées lors de nos participations à des congrès et des salons

Ces actions ont eu des retombées positives à plusieurs égards, dont sur le nombre de cas potentiels faisant l'objet de surveillance par notre équipe, qui sont passés de 67 en 2021-2022 à 104 en 2022-2023. Une hausse du nombre de mandats actifs au registre des lobbyistes a également été remarquée entre les mois de juin et d'octobre 2022, passant ainsi de 220 mandats répartis auprès de 143 lobbyistes à 244 mandats répartis auprès de 154 lobbyistes. Les statistiques de consultation et de visionnement de nos contenus sur le Web et les médias sociaux ont par ailleurs connu une croissance qui devrait s'avérer bénéfique pour la visibilité et la notoriété de Lobbyisme Québec. Lobbyisme Québec publiera d'ailleurs, à l'automne 2023, une synthèse des activités et résultats de cette opération sur ce groupe cible.

Activités de conformité

Depuis le lancement de Carrefour Lobby Québec, la nouvelle équipe de surveillance et de conformité effectue des activités d'analyse de la conformité des informations et mandats publiés, notamment par la validation des Espaces professionnels et des Espaces collectifs. La création de ces Espaces est préalable à la déclaration des mandats. Des vérifications de l'identité des individus sont donc effectuées, de même que des validations au registre des entreprises. De multiples communications ont été envoyées en vue de régulariser des situations et faciliter la transition.

Lobbyisme Québec a également entamé, à l'hiver 2023, un exercice de conformité afin de s'assurer que les mandats inscrits à l'ancien registre et devant se terminer à une date ultérieure au 12 décembre 2022 ont bel et bien été recréés dans Carrefour Lobby Québec, si requis. Des demandes de correction en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ont été acheminées aux déclarants visés, générant ainsi des republications de mandats ou des formulaires de « déclaration de fin de mandat ».

29

signalements reçus par Lobbyisme Québec

- 24 signalements recevables[8], soit 83 % des signalements reçus au cours de l'année. Cela représente une augmentation de 19 points de pourcentage par rapport à 2021-2022

[8] Depuis le 1er avril 2022, les critères de recevabilité des signalements ont été révisés. Essentiellement, pour être recevable, un signalement doit relever de la compétence de Lobbyisme Québec et être suffisamment précis. De plus, il n'est plus nécessaire qu'un signalement mène à l'ouverture d'un dossier de vérification ou d'enquête pour être considéré comme recevable.

ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ (13 OCTOBRE 2022* AU 31 MARS 2023)

Nombre d'Espaces professionnels validés	4 508
Nombre d'Espaces collectifs validés	1 827
Nombre de demandes de correction envoyées en vertu de l'article 21 de la Loi	263
Total	**6 598**

* Le 13 octobre 2022 correspond à la date de lancement du nouveau registre des lobbyistes, Carrefour Lobby Québec.

SIGNALEMENTS REÇUS PAR LOBBYISME QUÉBEC PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023

PROVENANCE	NOMBRE DE SIGNALEMENTS REÇUS	RECEVABLES	NON RECEVABLES
Titulaire d'une charge publique	12 (41 %)	12 (100 %)	0 (0 %)
Lobbyiste	3 (10 %)	2 (66 %)	1 (33 %)
Citoyen	13 (45 %)	10 (77 %)	3 (23 %)
Anonyme	1 (3 %)	0 (0 %)	1 (100 %)
Total	**29**	**24**	**5**

DOSSIERS DE VÉRIFICATION ET D'ENQUÊTE

60

dossiers de vérification et d'enquête ouverts en 2022-2023, soit une augmentation de

- 36 % par rapport à 2021-2022[9]

67

dossiers de vérification et d'enquête fermés en 2022-2023, soit une augmentation de

- 109 % par rapport à 2021-2022[10]

VÉRIFICATIONS

24

dossiers de vérification ouverts

- 14 à l'initiative de Lobbyisme Québec
- 10 issus de signalements reçus

36

vérifications conclues[11] en cours d'année

- 18 étaient conformes ou ne donnaient pas de motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à la Loi ou au Code
- 18 ont été transférées en enquête

ENQUÊTES

36

dossiers d'enquête ouverts

- 22 à l'initiative de Lobbyisme Québec
- 14 issus de signalements reçus

31

enquêtes conclues[12] en cours d'année

- 25 d'entre elles n'ont permis d'établir que des manquements ont été commis
- 4 ont été transmises au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour l'imposition de sanctions pénales
  - 13 constats d'infraction à la Loi ont été signifiés pour ces dossiers
- 2 ont mené à l'imposition de mesures disciplinaires

68

communications envoyées à des lobbyistes ou à des plus hauts dirigeants

- 65 lettres de rappels des obligations
  - 2 lettres de demande de corrections au registre
  - 1 avis de manquement

[9] En 2021-2022, 44 dossiers de vérification et d'enquête ont été ouverts.

[10] En 2021-2022, 32 dossiers de vérification et d'enquête ont été fermés.

[11] Considère également les dossiers en cours au début de l'année (36).

[12] Considère également les dossiers en cours au début de l'année (31).

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026

ENJEU 1

Promouvoir la légitimité et l'engagement

OBJECTIFS, CIBLES ET RÉSULTATS

Objectif 1.1

› **Améliorer la connaissance et la perception du lobbyisme, de son encadrement et de Lobbyisme Québec**

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Nombre de répondants ou formateurs dans les institutions publiques	20	8*
Nombre de formateurs reconnus dans les entreprises et organisations privées	0	Prévu en 2023-2024
Indice de confiance dans la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme au Québec	S.O.	Indice développé

* Les formations que nous dispenserons en 2023-2024 auprès des représentants des municipalités et des répondants en éthique permettront de désigner des répondants en lobbyisme et d'atteindre nos cibles de 2022-2023 et de 2023-2024.

Tournée des municipalités québécoises et partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor en vue de désigner des répondants en lobbyisme

Le commissaire et la responsable des relations avec les médias ont rencontré les maires et mairesses des cinq plus grandes villes du Québec (Montréal, Québec, Laval, Longueuil et Gatineau), ainsi que des membres de leurs cabinets, afin de les sensibiliser à l'exercice du lobbyisme en milieu municipal et à leurs rôle et responsabilités à cet égard. Cette tournée s'est d'ailleurs conclue le 22 mars 2023 lors de la rencontre avec la mairesse de Longueuil, M[me] Catherine Fournier, qui était de passage à nos bureaux.

Des travaux ont par ailleurs été réalisés avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin que le rôle de répondant en lobbyisme soit reconnu au sein des ministères et organismes. Le SCT, qui s'assure d'une saine gestion de l'éthique et de l'intégrité dans les organisations publiques et qui coordonne le réseau des répondants en éthique, a démontré un grand intérêt en cette matière, d'autant plus que cette visée coïncidait avec des orientations prises par le SCT. Un cours sur le lobbyisme sera ainsi intégré au Programme de formation en éthique organisationnelle de la fonction publique québécoise en 2023-2024 et une formation numérique est par ailleurs en développement avec le SCT en vue de soutenir les répondants en éthique et tout titulaire de charge publique intéressé par le sujet.

Un cursus de formation en vue de désigner des formateurs reconnus sur les règles d'encadrement du lobbyisme, tant au sein des institutions publiques que dans les entreprises et organisations, sera par ailleurs complété en 2023-2024.

Développement d'un indice visant à mesurer la confiance des citoyens envers l'encadrement du lobbyisme et les gestes posés par les parties prenantes pour favoriser la transparence des activités de lobbyisme

Après 20 ans de mise en œuvre de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, Lobbyisme Québec a fait développer un indice visant à mesurer la confiance des citoyens envers l'encadrement du lobbyisme et les gestes posés par les parties prenantes pour favoriser la transparence des activités de lobbyisme. Cet indice de confiance sera déployé sur plusieurs années. Il permettra, à l'instar d'autres mesures, de mieux orienter les actions de Lobbyisme Québec pour atteindre l'objectif ultime de la Loi : renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques et, par le fait même, la santé de la démocratie québécoise.

Au cours de la période de référence, Lobbyisme Québec a ainsi mandaté une firme-conseil spécialisée dans le développement d'indices pour mesurer la confiance, élaborer cet indice et recueillir les premières données afin d'avoir une première lecture de l'environnement. Cette première cueillette de données permettra d'apporter les ajustements requis, le cas échéant, en 2023-2024, année ciblée pour la détermination de la valeur référence de l'indice. Les données ont été recueillies en mars 2023 et la transmission du rapport en faisant état est prévue pour juin 2023.

Cet indice fournit également à Lobbyisme Québec un point de vue éclairé sur ce que le public pense et connaît actuellement au sujet du lobbyisme au Québec et identifie des domaines dans lesquels il est possible d'accroître la confiance générale du public.

Plus spécifiquement, les objectifs poursuivis avec le développement et le déploiement de cet indice sur plusieurs années sont :

- découvrir les principales associations que les citoyens font avec la thématique du lobbyisme au Québec;
- comprendre et évaluer les impressions et les perceptions (positives, neutres ou négatives) du lobbyisme au Québec;
- déterminer les dimensions de la confiance qui sont à l'origine des perceptions positives de la transparence et de la saine pratique des activités de lobbyisme au Québec;
- mesurer l'évolution de la confiance du public dans le temps;
- comprendre les actions qui peuvent être mises de l'avant par les institutions publiques, les entreprises, organisations et leurs représentants ainsi que par Lobbyisme Québec pour renforcer davantage la confiance dans la transparence et la bonne pratique du lobbyisme.

Développement de partenariats pour favoriser une meilleure connaissance du lobbyisme et élargir la portée de nos interventions

Au cours de l'année 2022-2023, Lobbyisme Québec a joint les rangs de deux comités regroupant divers partenaires publics :

- Le Forum des partenaires en intégrité publique : coordonné par le Protecteur du citoyen, ce comité « assure la cohérence et la coordination des activités visant l'intégrité du secteur public, dont celles découlant d'une dénonciation d'un lanceur d'alerte [13]». L'Autorité des marchés publics, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, le Commissaire à l'éthique et à la déontologie, la Commission municipale du Québec, Élections Québec et l'Unité permanente anticorruption composent aussi le Forum.
- Un comité de partenariat en prévention (dont le nom officiel sera confirmé en 2023-2024) réunissant l'Unité permanente anticorruption, le Sous-secrétariat aux marchés publics (Secrétariat du Conseil du trésor), le Bureau de la concurrence du Canada, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La mission de ce comité est notamment d'informer et de sensibiliser les représentants des ministères et organismes, des municipalités et des entreprises sur le fonctionnement des marchés publics, ainsi que de les renseigner sur leurs responsabilités à l'égard de la gestion des communications d'influence, de la prévention de la corruption et de la collusion et de la gestion responsable des fonds publics.

L'implication de Lobbyisme Québec au sein de ces comités contribuera à accroître sa notoriété auprès de ses pairs et des clientèles externes. Les actions de l'institution bénéficieront ainsi d'une meilleure portée.

Objectif 1.2

› Améliorer l'accessibilité à l'information sur les activités de lobbyisme

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Taux de croissance du nombre de mandats publiés dans la nouvelle plateforme	S.O.	Prévu en 2023-2024
Taux de croissance du nombre de consultations de la nouvelle plateforme	S.O.	Prévu en 2023-2024

Objectif 1.3

› Augmenter le volume des activités de surveillance et de contrôle et leur diffusion

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Taux de croissance du nombre d'activités de contrôle exercées par Lobbyisme Québec	1 %	109 %*
Nombre annuel de publications par Lobbyisme Québec concernant ses activités de surveillance et de contrôle	6	13

* Le résultat dépasse largement la cible en raison, notamment, de l'allègement du processus de traitement des déclarations tardives et de la conclusion des dossiers accumulés lors de la période de la pandémie.

[13] PROTECTEUR DU CITOYEN. (2023, 23 mars). *Journée des lanceurs d'alerte 2023 — Ensemble pour renforcer l'intégrité des organismes publics*. Repéré au https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/nouvelles/communiques/ensemble-pour-renforcer-integrite-organismes-publics.

ENJEU 2

Améliorer la transparence et l'encadrement

OBJECTIFS, CIBLES ET RÉSULTATS

Objectif 2.1

› **Contribuer à l'évolution du régime d'encadrement pour mettre en œuvre les meilleures pratiques**

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Mise en œuvre de mesures significatives visant l'évolution du régime d'encadrement	Mesures qualitatives	• Mise en place d'un sous-comité sur l'évolution de l'encadrement • Entrée en vigueur des modalités de tenue du registre des lobbyistes[14] • Collaboration active avec l'administration gouvernementale afin de discuter de différentes propositions visant à moderniser la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*
Pourcentage d'avis d'interprétation actualisés	25 %	7 %*

*L'Avis 2022-01 visant à préciser la notion de « plus haut dirigeant » (PHD) au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* a été publié, en juin 2022, en vue de donner des indications claires sur l'identification attendue du PHD dans les futurs Espaces collectifs de Carrefour Lobby Québec. Cependant, à la suite de certains enjeux d'application de cet avis soulevés par la clientèle, le commissaire a décidé de le retirer. Ce sont plutôt des instructions administratives qui ont été données au service à la clientèle de Lobbyisme Québec afin de simplifier l'identification du PHD d'une entreprise ou d'une organisation dans le cadre de la validation de son Espace collectif. Par ailleurs, il a été décidé de regrouper l'ensemble des avis révisés du commissaire dans un seul document unique, centralisé, qui sera plus facile à consulter ultimement pour la clientèle. Cet exercice s'amorcera dans les prochains mois.

Le sous-comité sur l'évolution de l'encadrement regroupe certains membres du comité consultatif de Lobbyisme Québec et vise à étudier et à commenter certaines recommandations émises par l'OCDE dans son rapport d'analyse d'encadrement du lobbyisme. Le sous-comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2022-2023, dans le cadre d'ateliers de travail, pour discuter de plusieurs des recommandations de l'OCDE. Il restera quelques sujets identifiés à aborder au cours du prochain exercice, probablement dans le cadre d'une rencontre additionnelle ou deux, afin de compléter ce mandat.

Des bonnes pratiques qui font rayonner Lobbyisme Québec

Bien qu'il ait été dévoilé en mars 2022, le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'encadrement du lobbyisme au Québec a continué de faire rayonner l'expertise québécoise tout au long de l'année 2022-2023.

En juillet 2022, le commissaire était au nombre des experts à prendre part à un atelier organisé par l'OCDE intitulé « Promouvoir

[14] La version finale des modalités de tenue du registre a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 28 septembre 2022 pour une entrée en vigueur 15 jours plus tard, soit le 13 octobre 2022.

l'impartialité des dirigeants politiques et des responsables publics au Costa Rica par une saine gestion des activités d'influence et des conflits d'intérêts ». Le commissaire a participé virtuellement à deux présentations/échanges : « Atteindre une transparence significative des activités de lobbyisme » et « Établir un cadre d'intégrité publique adapté aux risques des activités de lobbying et d'influence pour les agents publics et les lobbyistes ». Cet atelier faisait suite à la publication d'un rapport sur l'examen de l'intégrité au Costa Rica.

La conférence annuelle du Council on Governmental Ethic Laws (COGEL), qui s'est tenue en décembre 2022 à Montréal, a représenté une autre occasion de mettre en valeur le partenariat établi entre Lobbyisme Québec et l'OCDE. Le commissaire et M. Julio Bacio Terracino, Chef de la Division sur l'Intégrité dans le secteur public, à la Direction de la Gouvernance publique de l'OCDE, ont partagé les résultats de l'analyse sur le renforcement de l'encadrement du lobbyisme au Québec. Cette conférence visait à mettre en lumière comment les régulateurs du domaine de l'intégrité publique peuvent s'inspirer de travaux issus de consensus internationaux afin d'améliorer leurs propres régimes d'encadrement et s'assurer d'adopter les meilleures pratiques dans leur domaine respectif.

Mentionnons enfin que le partenariat avec l'OCDE a permis à Lobbyisme Québec de se distinguer lors de l'édition 2023 des Prix d'excellence de l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ), alors que l'institution figurait parmi les finalistes dans la catégorie Rayonnement international.

Objectif 2.2

› **Offrir une plateforme de divulgation simple, claire et efficace, la promouvoir et la faire évoluer**

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Taux de satisfaction global des utilisateurs de la plateforme	60 %	60 %

Un taux de satisfaction conforme à celui ciblé

Les utilisateurs de Carrefour Lobby Québec ont pu apprécier ce nouvel outil sur une courte période, considérant la mise en production de la plateforme durant le troisième trimestre de l'année. Néanmoins, en mars 2023, près de 700 lobbyistes, plus hauts dirigeants ou leur représentant, titulaires de charges publiques, citoyens et représentants des médias ont répondu à la question suivante : « Sur une échelle de 1 à 10, comment évaluez-vous votre expérience dans Carrefour Lobby Québec? » et à une question d'identification du répondant. Ces questions étaient positionnées à deux endroits stratégiques dans la plateforme : à la suite de la publication d'un mandat et à la suite d'une requête de recherche. Les répondants avaient aussi la possibilité de formuler des commentaires par l'entremise de notre formulaire « Communiquer avec nous », situé dans la page Nous Joindre du site Web institutionnel. Les lobbyistes ayant créé un Espace professionnel dans Carrefour Lobby Québec depuis sa mise en ligne ont également été sondés par l'entremise d'une infolettre ciblée proposant la même question.

Le taux de satisfaction global des utilisateurs de la plateforme s'est établi à 60 %. Ce pourcentage est pondéré en fonction du nombre de répondants par catégorie. Les lobbyistes et les plus hauts dirigeants ou leur représentant ont été plus nombreux à répondre aux questions que les titulaires de charges publiques, les citoyens et les représentants des médias. Les premiers utilisateurs de la plateforme, qui doivent créer leur compte et déclarer des mandats étaient, en règle générale, davantage satisfaits que les autres utilisateurs. Lobbyisme Québec ne se surprend pas de ces résultats, étant entendu que la fonctionnalité de recherche des mandats n'était pas optimale en mars 2023. Les travaux d'évolution de Carrefour Lobby Québec se poursuivent et le développement de nouvelles fonctionnalités devrait améliorer la satisfaction des utilisateurs en 2023-2024.

Objectif 2.3

› **Offrir des services d'excellente qualité, axés sur l'expérience client et l'efficacité**

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Taux de satisfaction quant à l'offre de services de Lobbyisme Québec	S.O.	Prévu en 2023-2024

ENJEU 3

Accroître la synergie organisationnelle

OBJECTIFS, CIBLES ET RÉSULTATS

Objectif 3.1

› **Offrir une expérience de travail enrichissante pour tous**

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Taux global de mobilisation du personnel	S.O.	86 %

Sondage sur la mobilisation et la satisfaction du personnel

Un sondage sur le degré de mobilisation et de satisfaction du personnel de Lobbyisme Québec a été élaboré en vue de sonder celui-ci sur différentes thématiques :

- le développement et l'utilisation des compétences;
- la mobilisation;
- l'appréciation de la contribution et la reconnaissance;
- la communication;
- l'équipe de travail;
- la relation de supervision;
- l'organisation du travail;
- la santé et la sécurité au travail;
- les mesures contribuant à la qualité de vie à Lobbyisme Québec;
- les rôles et responsabilités;
- la gestion du changement et l'amélioration continue.

Partant d'un sondage sur les mêmes thématiques administré aux membres du personnel en 2018, le comité de gestion du changement et d'amélioration continue de Lobbyisme Québec, appuyé par les ressources humaines, a élaboré une version actualisée et abrégée du questionnaire pour une cueillette de données en 2022-2023[15]. Ce questionnaire a été transmis aux employés par voie électronique en mars 2023 par la firme Simple Sondage afin de garantir la confidentialité des réponses et de protéger l'identité des répondants. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des employés ont rempli le questionnaire qui comptait 26 questions à choix de réponses et trois questions à développement.

Les résultats obtenus témoignent d'un fort taux de mobilisation. Toute thématique confondue, le taux moyen de mobilisation et de satisfaction du personnel est de 86 %. Les thématiques de la santé et de la sécurité ainsi que les mesures contribuant à la qualité de vie à Lobbyisme Québec obtiennent les plus hauts taux de satisfaction avec respectivement 93 % et 91 %. L'appréciation de la contribution et de la reconnaissance ainsi que l'organisation du travail obtiennent pour leur part le plus faible taux, soit 83 % pour ces deux thèmes.

La présentation des résultats aux employés était au programme de la journée annuelle du personnel, en mai 2023.

[15] L'élaboration du questionnaire ayant été complétée en 2022-2023, Lobbyisme Québec a sondé son personnel avant la fin de l'année financière.

Objectif 3.2

› **Soutenir et valoriser la synergie et la performance des équipes au sein de Lobbyisme Québec**

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Pourcentage moyen d'appropriation des outils technologiques par les employés (autoévaluation)	S.O.	Prévu en 2023-2024

Appropriation des outils technologiques par les membres du personnel

Pendant la période de référence, une liste des outils technologiques utilisés et nécessaires à l'accomplissement des tâches de la majorité des employés de Lobbyisme Québec a été dressée et la nature du degré d'appropriation desdits outils a été définie. Le questionnaire d'auto-évaluation sera élaboré en 2023-2024 et la première mesure permettant d'apprécier la connaissance fonctionnelle des employés à l'égard des outils technologiques les plus significatifs sera prise.

Des formations sur les outils technologiques de Lobbyisme Québec sont par ailleurs systématiquement offertes aux nouveaux membres du personnel afin que ceux-ci soient rapidement habilités à les utiliser.

Développement du savoir collectif

En 2022-2023, chaque direction a recueilli les besoins de son personnel et a ciblé puis réalisé plusieurs activités de formation. Des formations spécifiques ont aussi été suivies par certains employés, notamment en ce qui concerne la communication avec la clientèle, la rédaction stratégique et les techniques d'enquête. Tous les membres du personnel ont profité de formations totalisant 763,25 heures, soit 109 jours de travail/année pour une moyenne de 2,5 jours de formation par personne. La formation continue permet aux employés de déployer leur plein potentiel au profit de l'institution.

Objectif 3.3

› **Consolider la gouvernance, le positionnement stratégique et les ressources de Lobbyisme Québec**

INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT
Nombre d'initiatives et de mesures structurantes (créées ou révisées), qui permettent de renforcer la gouvernance ou de favoriser l'innovation, la collaboration et l'utilisation optimale des ressources	3	8

Durant cet exercice financier, huit mesures structurantes ou initiatives ont été réalisées permettant de consolider notre gouvernance ou de favoriser l'innovation, la collaboration et l'utilisation optimale des ressources.

1. Plan d'organisation administrative

Lobbyisme Québec a adopté un nouveau Plan d'organisation administrative afin de tenir compte des changements importants dans les activités et la gestion de l'institution découlant notamment du déploiement de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme, Carrefour Lobby Québec. Ce nouveau plan d'organisation administrative s'illustre par l'organigramme présenté à la page 10 de ce rapport.

2. Politique relative au travail en mode hybride et outil de gestion des présences

Lobbyisme Québec préconise une saine gestion des ressources humaines qui favorise la mobilisation de son personnel en tenant compte des meilleures pratiques au sein des institutions publiques de l'État québécois.

Suivant une prestation de télétravail à temps plein pendant la pandémie de COVID-19, une politique relative au travail en mode hybride a été élaborée puis mise en œuvre en avril 2022. Cette politique, qui combine le télétravail au mode présentiel, permet au personnel de bénéficier de façon pérenne des avantages de cette organisation du travail tout en mitigeant les enjeux qui peuvent en découler. La politique de Lobbyisme Québec participe à l'attraction et à la rétention du personnel tout en tenant compte, le cas échéant, des enjeux de santé et de mobilité durable.

En appui à cette politique et afin de faciliter la collaboration des membres du personnel en mode hybride, Lobbyisme Québec a développé un outil de gestion des présences accessible en tout temps à partir de la suite Microsoft 365. L'outil permet aux employés d'indiquer leurs présences au bureau, leurs prestations en télétravail ainsi que leurs absences, et cela, dans une optique de planification du travail ou d'activités avec d'autres membres du personnel. Les employés sont également informés en temps réel du ratio de leur présence physique au bureau, leur permettant ainsi d'ajuster leur prestation de façon à respecter un minimum de 40 % des jours travaillés au cours d'une même année financière.

Par ailleurs, le service des ressources humaines effectue trimestriellement une analyse du ratio en présentiel de chaque employé et formule, le cas échéant, des recommandations à l'employé ou à son gestionnaire.

3. Politique d'utilisation de la vidéosurveillance avec enregistrement

En février 2023, Lobbyisme Québec a mis à jour sa politique d'utilisation de la vidéosurveillance avec enregistrement, qui a pour objet de définir les règles applicables en matière de vidéosurveillance aux abords et dans les locaux de l'institution.

Lobbyisme Québec utilise un système de vidéosurveillance à des fins de contrôle des accès et de sécurité des personnes et des biens. La politique a donc pour but de préciser les rôles et les responsabilités de l'ensemble des intervenants, en plus de prévoir des règles visant notamment à encadrer le visionnement en temps réel, la collecte, la conservation et la consultation des informations obtenues, et ce, dans le respect du droit à la vie privée.

La politique s'adresse à tout le personnel de Lobbyisme Québec, ainsi qu'à l'ensemble de ses visiteurs et fournisseurs.

4. Plan directeur en informatique

Le plan directeur en informatique 2023-2025 de Lobbyisme Québec a été élaboré dans le dernier trimestre de l'année financière 2022-2023. Il présente une analyse de l'infrastructure technologique actuelle de l'institution et prévoit le plan de développement des systèmes informatiques au cours des trois prochaines années. Quatre aspects prioritaires ont été pris en compte dans le plan de développement :

- la gestion et sécurité du réseau et des serveurs;
- la fiabilité de l'infrastructure technologique;
- l'harmonisation des serveurs et des postes de travail;
- la rentabilité des investissements technologiques.

Mentionnons que le plan directeur en informatique permet également à Lobbyisme Québec de planifier les investissements et la gestion du changement découlant des développements informatiques.

5. Politique d'horaire variable

La politique d'horaire variable a été révisée en cours d'année. Entrée en vigueur le 1er janvier 2023, la politique revisitée s'applique désormais non seulement aux professionnels et aux fonctionnaires, mais également aux juristes et aux conseillers en gestion des ressources humaines. Le maximum de crédit d'heures pouvant être transféré d'une période de référence à l'autre est par ailleurs passé de 10 h 30 à 14 h.

6. Architecture d'affaires et processus

L'architecture d'affaires amorcée en novembre 2020 s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022-2023 par la rédaction, la validation et l'approbation de deux processus d'affaires et l'optimisation d'un flux de travail :

- **Vérifier une identité**

  Ce processus couvre le traitement requis pour permettre la vérification « manuelle » de l'identité d'un utilisateur par le service à la clientèle de Lobbyisme Québec. La vérification de l'identité d'un utilisateur est requise lors de la création d'un Espace professionnel dans Carrefour Lobby Québec. Un utilisateur a le choix de faire vérifier son identité en utilisant l'option Interac offerte dans Carrefour Lobby Québec, ou en transmettant une demande de vérification d'identité au service à la clientèle de Lobbyisme Québec.

- **Valider un Espace collectif**

  Ce processus couvre le traitement requis pour permettre la validation d'un Espace collectif par le service à la clientèle de Lobbyisme Québec. Cette validation est requise lors de chaque création d'un Espace collectif dans Carrefour Lobby Québec.

- **Traiter les dossiers de vérification et d'enquête**

  Au cours de la dernière année, nous avons pu déployer et expérimenter une façon plus efficace de faire cheminer les dossiers de vérification et d'enquête, en programmant des flux de travail dans l'outil de gestion documentaire Constellio. Cela facilite la validation et l'approbation des intervenants à diverses étapes d'un dossier.

7. Comité des relations de travail

Le comité des relations de travail est l'équivalent d'un comité ministériel de relations professionnelles que l'on retrouve dans la majorité des ministères. Le mandat principal de ce comité est de contribuer à la solution des problèmes en relations de travail et de faire des recommandations à l'employeur sur des politiques ou directives touchant les employés. Un comité de relations de travail a été mis en place à Lobbyisme Québec en avril 2022. En l'absence de volontaires pour représenter les professionnels syndiqués de Lobbyisme Québec au sein de ce comité, il a été convenu conjointement avec le Syndicat de professionnelles et de professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) que la conseillère en gestion des ressources humaines de Lobbyisme Québec représenterait l'employeur et qu'une conseillère en organisation du travail du SPGQ représenterait les professionnels syndiqués si des enjeux en relations de travail étaient soulevés.

8. Comité sur la santé et sécurité au travail

Un comité sur la santé et sécurité au travail, composé de professionnels de Lobbyisme Québec et de représentants du service des ressources humaines de Lobbyisme Québec, a été formé en juillet 2022. Tel que le prévoit la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, ce comité a pour mandat principal la prévention en santé et en sécurité. À la suite du départ de deux des membres initialement identifiés, les travaux ont dû cesser jusqu'à l'identification de nouveaux représentants. Ces derniers étant maintenant identifiés, la rédaction d'un plan d'action sera amorcée en avril 2023.

PRIORITÉS POUR 2023-2024

- Poursuivre nos démarches afin de favoriser rapidement l'évolution du cadre législatif.
- Améliorer la notoriété de Lobbyisme Québec en faisant la promotion des règles d'encadrement, des pratiques exemplaires, des activités de surveillance et du rayonnement de l'organisation au Québec et à l'étranger.
- Améliorer l'accessibilité à l'information sur les activités de lobbyisme en faisant la promotion de Carrefour Lobby Québec.
- Favoriser la présence de répondants désignés au sein des institutions publiques ainsi que de formateurs reconnus sur les règles d'encadrement du lobbyisme, tant au sein des institutions publiques que dans les entreprises et les organisations.
- Mesurer la confiance des citoyens envers l'encadrement du lobbyisme et les gestes posés par les parties prenantes pour favoriser la transparence des activités de lobbyisme.
- Optimiser nos ressources dédiées au service à la clientèle et favoriser une culture générale du service à la clientèle auprès de l'ensemble des employés.
- Optimiser les compétences et travaux de notre Bureau de projets et d'optimisation de la performance.
- Faire connaître les résultats des actions découlant du plan stratégique pour favoriser l'adhésion et la mobilisation des employés et des clientèles externes.
- Poursuivre notre engagement de favoriser un environnement de travail sain, équilibré, motivant et performant.

GESTION CONTRACTUELLE ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Gestion contractuelle

Bien qu'il ne soit pas assujetti à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et aux règlements, ainsi qu'aux politiques et directives qui en découlent, le commissaire a volontairement adopté son Cadre de référence en gestion contractuelle prenant effet le 1er avril 2020.

Ce cadre détermine les conditions applicables en matière de contrats publics pour le commissaire. Il s'applique aux contrats d'approvisionnement et de services, y compris les contrats en matière de technologie de l'information, ainsi qu'aux contrats de travaux de construction et de location d'immeuble.

Il prévoit notamment que le commissaire doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion de certains contrats. Il instaure un processus d'évaluation du rendement des contractants de même qu'un processus de réception et de traitement des plaintes. Par ailleurs, afin d'assurer la transparence des processus contractuels, le Cadre de référence prévoit la publication de certains contrats.

Enfin, le cadre prévoit que le commissaire s'engage à informer annuellement le Bureau de l'Assemblée nationale de la conclusion de tout contrat conclu de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, et ce, par le biais des prévisions budgétaires.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, un seul contrat répondant à ce critère a été conclu par Lobbyisme Québec, soit le contrat de services de support Platine avec l'entreprise Constellio inc., pour l'application du même nom servant à la gestion documentaire et l'ajout d'un module de signature numérique, pour un montant total maximal de 170 000 $ sur cinq ans. La période couverte par ce contrat est du 1er avril 2022 au 31 octobre 2027. Compte tenu de l'objet du contrat, un seul contractant était possible, Constellio inc. étant la seule entreprise à détenir les droits sur cette application.

Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale

Conformément à l'article 35 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, nous préparons chaque année nos prévisions budgétaires annuelles et les soumettons au Bureau de l'Assemblée nationale, qui les approuve avec ou sans modifications. Le 1er avril 2022, le Bureau de l'Assemblée nationale accordait à Lobbyisme Québec, pour l'exercice financier 2022-2023, un budget comportant des crédits totaux de 6 568 091,00 $ et un budget de dépenses de 6 094 707,00 $.

RÉPARTITION DU BUDGET ET DES DÉPENSES DE LOBBYISME QUÉBEC

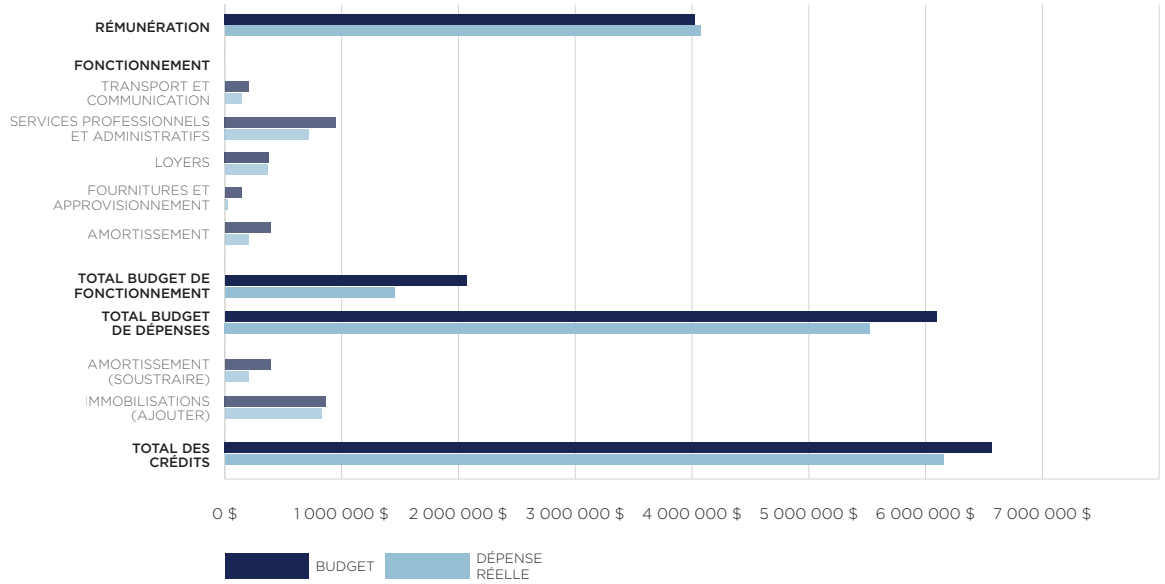

	BUDGET	DÉPENSE RÉELLE
Rémunération	**4 025 286,00 $**	**4 072 620,08 $**
Fonctionnement		
Transport et communication	202 194,00 $	141 497,02 $
Services professionnels et administratifs	951 623,00 $	720 309,56 $
Loyers	378 685,00 $	364 385,17 $
Fournitures et approvisionnement	143 637,00 $	24 043,76 $
Amortissement	393 282,00 $	200 448,78 $
Total budget de fonctionnement	**2 069 421,00** $	**1 450 684,29** $
Total budget de dépenses	**6 094 707,00** $	**5 523 304,37** $
Amortissement (soustraire)	393 282,00 $	200 448,78 $
Immobilisations (ajouter)	866 666,00 $	829 121,29 $
Total des crédits	**6 568 091,00** $	**6 151 976,88** $

ACCESSIBILITÉ ET QUALITÉ DES SERVICES

Traitement des plaintes et des commentaires

Dans sa déclaration de services, Lobbyisme Québec s'engage à fournir des services accessibles et de qualité, qui répondent aux besoins et aux attentes des citoyens. Le corollaire de cet engagement implique la possibilité pour la clientèle insatisfaite de formuler des plaintes à la suite de services reçus. Également, des commentaires peuvent être émis par la clientèle. Lobbyisme Québec assure une gestion efficace et uniforme des plaintes et des commentaires par une équipe dédiée.

Une plainte est l'expression d'une insatisfaction de la part d'un client en lien avec la prestation de services rendus par Lobbyisme Québec ou à la suite d'une décision administrative. Une plainte comporte un préjudice pour le client qui découle des services reçus. Un commentaire consiste pour sa part en une expression positive ou négative d'une opinion, d'une observation ou d'une remarque de la part d'un client en lien avec la prestation de services de Lobbyisme Québec.

Une plainte est recevable si elle relève de la compétence et de la responsabilité de Lobbyisme Québec. Toute demande qui ne relève pas de l'institution est classée non recevable et redirigée, au besoin, vers l'autorité compétente. Une plainte qui ne vise pas les services de Lobbyisme Québec est jugée non fondée. Une plainte est également jugée non fondée lorsque le client ne peut faire valoir aucun préjudice découlant des services reçus.

En 2022-2023, Lobbyisme Québec n'a reçu aucune plainte recevable ou fondée. Vingt commentaires ont par ailleurs été formulés à Lobbyisme Québec durant la période de référence. Ceux-ci concernent exclusivement Carrefour Lobby Québec et portent principalement et de façon plus spécifique sur :

- diverses fonctionnalités de Carrefour Lobby Québec (affichage, ajout de boutons, notifications, liste des ministères et organismes, etc.);
- la complexité de Carrefour Lobby Québec;
- l'utilisation du service Interac pour l'authentification;
- l'indisponibilité de l'Espace citoyen.

L'ensemble des commentaires et des suggestions reçus ont été analysés puis transmis à l'équipe responsable du développement de Carrefour Lobby Québec et aux communications pour suivis appropriés.

ANNEXES

Déclaration de fiabilité des données du directeur général des registres et de la certification

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les renseignements contenus dans le présent rapport statistiques sur la période du 1e avril au 12 octobre 2022 relèvent de ma responsabilité. Cette dernière porte sur la fiabilité des données contenues dans ce document et des contrôles afférents.

Je déclare qu'à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de la période couverte.

Signature numérique de Christian Sirois
Date : 2023.06.15 09:32:10 -04'00'

Le directeur général des registres
et de la certification

ANNEXE 1

Données portant sur les activités du registre des lobbyistes[16] (1er avril au 12 octobre 2022)

	1er AVRIL AU 12 OCTOBRE 2022	2021-2022	2020-2021
Nombre de lobbyistes inscrits			
Lobbyiste-conseil	**98**	171	184
Lobbyiste d'entreprise	**1 043**	2 273	2 220
Lobbyiste d'organisation	**362**	815	812
TOTAL	**1 503**	3 259	3 216
Nombre de lobbyistes actifs			
Lobbyiste-conseil	**670**	779	824
Lobbyiste d'entreprise	**9 642**	10 951	10 622
Lobbyiste d'organisation	**3 477**	4 016	3 903
TOTAL	**13 789**	15 654	15 349
Nombre d'entreprises et d'organisations ayant eu au moins un lobbyiste actif			
Nombre d'entreprises	**1 723**	2 001	2 014
Nombre d'organisations	**525**	617	648

[16] Données colligées et fournies à Lobbyisme Québec par le ministère de la Justice.

	1er AVRIL AU 12 OCTOBRE 2022	2021-2022	2020-2021
Nombre de déclarations et d'avis			
Déclaration initiale	**345**	620	689
Renouvellement	**766**	2 130	2 128
Avis de modification	**1 532**	3 092	3 463
TOTAL	**2 643**	5 842	6 280
Nombre d'ordonnances de confidentialité			
Nouvelle ordonnance	**0**	2	2
Prolongation ou renouvellement	**0**	0	0
Levée (partielle ou totale)	**0**	2	1
Répartition du nombre de consultations			
Grand public	**75 594**	156 719	114 992
Titulaire d'une charge publique	**2 508**	26 817	23 982
Inscriptions récentes	**30 646**	60 336	49 248

INDICATEUR	CIBLE	1er AVRIL AU 12 OCTOBRE 2022	2021-2022	2020-2021
Délai de traitement des déclarations et des avis				
Pourcentage de déclarations et d'avis inscrits dans le délai de 2 jours ouvrables	90 %	**99,92 %**	100 %	100 %
Disponibilité de la consultation				
Pourcentage de disponibilité de la consultation	95 %	**99,99 %**	99,4 %	99,1 %
Disponibilité du service Web d'inscription				
Pourcentage de disponibilité du service Web d'inscription	98 %	**99,99 %**	99,4 %	98,7 %

INDICATEUR	CIBLE	1er AVRIL AU 12 OCTOBRE 2022	2021-2022 (À COMPTER DU 1er DÉCEMBRE 2021)
Délai de réponse aux appels téléphoniques			
Pourcentage des appels téléphoniques ayant obtenu une réponse dans un délai de 3 minutes	80 %	**90 %**	82,4 %

2 894

appels reçus du 1er avril au 12 octobre 2022

4

commentaires visant l'amélioration

ANNEXE 2

Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années

	2022-2023	2022-2023[1] (AJUSTÉ)	2021-2022	2020-2021
Surveillance				
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	6	6	37	111
Nombre de dossiers ouverts durant l'exercice financier	236	236	200	192
Nombre de dossiers fermés durant l'année[2]	199	199	231	266
Nombre de dossiers ayant mené à une inscription au registre	17	17	34	48
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	43	43	6	37
Nombre de déclarations tardives[3]	166	166	282	369
Total des activités de surveillance	**402**	**402**	**482**	**561**

[1] Nouvelle méthode de calcul débutant en 2022-2023 : Les dossiers issus de plusieurs intrants (ex. : signalements multiples) et qui concernent une même entité sont maintenant comptabilisés en tant que dossier unique.

[2] Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

[3] Données en date du 13 octobre 2022 : lancement de Carrefour Lobby Québec.

		2022-2023	2022-2023[1] (AJUSTÉ)	2021-2022	2020-2021
Vérifications					
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	28	25	28	16
	À l'initiative du commissaire	11	11	11	16
	Total	**39**	**36**	**39**	**32**
Nombre de dossiers de vérifications ouverts durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	14	10	18	19
	À l'initiative du commissaire	14	14	7	5
	Total	**28**	**24**	**25**	**24**
Nombre de dossiers de vérifications fermés[2] durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	28	27	18	7
	À l'initiative du commissaire	9	9	7	10
	Total	**37**	**36**	**25**	**17**
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	14	8	28	28
	À l'initiative du commissaire	16	16	11	11
	Total	**30**	**24**	**39**	**39**

[1] Nouvelle méthode de calcul débutant en 2022-2023 : Les dossiers issus de plusieurs intrants (ex. : signalements multiples) et qui concernent une même entité sont maintenant comptabilisés en tant que dossier unique.

[2] Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

		2022-2023	2022-2023[1] (AJUSTÉ)	2021-2022	2020-2021
Enquêtes					
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	10	7	3	2
	À l'initiative du commissaire	24	24	19	6
	Total	**34**	**31**	**22**	**8**
Nombre de dossiers de vérifications ouverts durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	14	14	7	2
	À l'initiative du commissaire	22	22	12	16
	Total	**36**	**36**	**19**	**18**
Nombre de dossiers de vérifications fermés[2] durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	12	9	0	1
	À l'initiative du commissaire	22	22	7	3
	Total	**34**	**31**	**7**	**4**
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	12	12	10	3
	À l'initiative du commissaire	24	24	24	19
	Total	**36**	**36**	**34**	**22**
Total des activités de vérification et d'enquête		**64**	**60**	**44**	**42**
Finalité des dossiers					
Nombre de dossiers ayant été soumis au DPCP pour l'imposition de sanctions pénales		4	4	0	1
Nombre de dossiers ayant mené à des mesures disciplinaires du commissaire		2	2	0	1

[1] Nouvelle méthode de calcul débutant en 2022-2023 : Les dossiers issus de plusieurs intrants (ex. : signalements multiples) et qui concernent une même entité sont maintenant comptabilisés en tant que dossier unique.

[2] Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

ANNEXE 3

Suivi des dossiers pénaux et des jugements

Suivi des dossiers pénaux de Lobbyisme Québec en 2022-2023

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT	NOM	MANQUEMENT À LA *LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME* OU AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES	PLAIDOYER	ÉTAT DU DOSSIER
13 janvier 2023	Vincenzo Chiara (Groupe Mach inc.)	8 manquements (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Non coupable (13-01-2023)	En attente de la fixation d'une date de procès
24 janvier 2023	Grégoire Turcotte (Matgregore inc.)	1 manquement (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Non coupable (25-03-2023)	En attente de la fixation d'une date de procès
		1 manquement (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Coupable (11-04-2023)	Jugement réputé rendu le 11 avril 2023 (coupable)
27 janvier 2023	Claude Saillant	1 manquement (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Coupable (10-02-2023)	Jugement réputé rendu le 10 février 2023 (coupable)
2 février2023	Denis Deschamps (Drakkar et associés inc.)	2 manquements (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Non coupable (02-02-2023)	En attente de la fixation d'une date de procès

Jugements

Aucun jugement n'a été rendu au cours de l'exercice 2022-2023.

ANNEXE 4

Application des lois et des politiques

Dans son *Engagement à l'égard des services offerts*, Lobbyisme Québec s'est engagée à traiter les demandes de mesures de confidentialité dans un délai de dix jours ouvrables à compter du moment où tous les documents requis pour son traitement lui ont été fournis. Des trois demandes pour lesquelles une décision a été rendue en 2022-2023, toutes ont été traitées à l'intérieur de ce délai. Le délai moyen de traitement de ces trois demandes a été de sept jours ouvrables.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Traitement des demandes de mesures de confidentialité			
Demandes reçues	**25**	10	9
Demandes totales traitées	**24**	9	9
› Demandes accordées	**1**	2	-
› Demandes refusées	**2**	3	2
› Désistements	**21**[2]	4	7
› Mesures prolongées	**-**	-	-
› Mesures renouvelées	**-**	-	-
Demandes non traitées au 31 mars[1]	**2**	1	-
Mesures levées	**-**	2	-

[1] Demandes soumises à la fin de l'exercice financier, de sorte qu'elles n'ont pas pu être traitées avant la fin de celui-ci.

[2] La tenue du registre des lobbyistes est sous la responsabilité du commissaire au lobbyisme depuis le 13 octobre 2022. Depuis cette date, le commissaire reçoit toutes les demandes de mesures de confidentialité, sans que celles-ci ne soient filtrées au préalable comme cela était le cas par le conservateur du registre pour que seules les demandes pour lesquelles un projet d'investissement est invoqué soient analysées par Lobbyisme Québec. Cela explique le nombre marqué de désistements cette année.

Traitement des demandes d'accès à l'information

En 2022-2023, Lobbyisme Québec a reçu cinq demandes d'accès à des documents :

- deux demandes ont été acceptées en totalité;
- une demande a été acceptée partiellement, certains renseignements et documents ayant été refusés conformément aux articles 14, 31, 37, 53 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1;
- deux demandes ont fait l'objet d'un désistement.

De ces cinq demandes, quatre ont été traitées dans le délai maximal de 20 jours ouvrables fixé par la Loi, alors que dans l'autre cas, Lobbyisme Québec a bénéficié du délai de prolongation de dix jours prévu par celle-ci. Le délai moyen de réponse pour l'ensemble de ces demandes a été de 9,6 jours.

Activités relatives à l'accès et à la protection des renseignements personnels au sein de l'institution

Au cours de l'exercice 2022-2023, les activités suivantes relatives à l'accès et à la protection des renseignements personnels ont été menées au sein de l'institution :

- Les nouvelles ressources embauchées au sein de Lobbyisme Québec ont suivi les formations obligatoires portant sur la cyberdéfense (quatre capsules de dix minutes : L*a sécurité des appareils mobiles, L'hameçonnage, Les virus et rançongiciels, L'ingénierie sociale ou l'art de la manipulation*) et sur la protection des renseignements personnels (une capsule d'une heure).
- Les ressources attitrées plus particulièrement en technologies de l'information ont suivi des formations obligatoires portant sur la sécurité de l'information (quatre capsules variant de 45 minutes à une heure : Introduction à la sécurité de l'information, *Introduction à la gouvernance de la sécurité de l'information, Le système de gestion de la sécurité de l'information, La gestion des risques de sécurité de l'information*).
- Le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels a assisté à une journée professionnelle de sept heures en accès à l'information et protection des renseignements personnels, dispensée par l'Association sur l'accès et la protection de l'information et portant sur la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (*Les dispositions légales et les mesures administratives en protection des renseignements personnels – Bilan 2002 et perspectives et enjeux 2023*).

- Deux capsules intitulées *Le traitement des incidents de confidentialité, une nouvelle obligation* et *La communication de renseignements personnels* ont été diffusées sur l'intranet de l'institution.
- La section « Accès à l'information » du site Web de l'institution a été bonifiée, dans le cadre du transfert du registre des lobbyistes au commissaire au lobbyisme, notamment pour expliquer la procédure relative à l'enregistrement des appels entrants logés par la clientèle au centre d'appels de Lobbyisme Québec, l'accès aux fichiers d'appels et leur destruction.
- Un formulaire électronique a été élaboré et mis à la disposition de notre clientèle, dans la section « Accès à l'information » du site Web de l'institution, pour qu'une personne souhaitant adresser une demande d'accès puisse le faire dans un format technologique.
- La politique d'utilisation de la vidéosurveillance avec enregistrement de l'institution a été mise à jour, afin de préciser les rôles et les responsabilités du responsable de la gestion de la vidéosurveillance et prévoir des règles visant à encadrer le visionnement en temps réel, la collecte, la conservation et la consultation des images obtenues, et ce, dans le respect du droit à la vie privée.
- Un registre a été élaboré à l'interne, suivant les exigences de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, afin de documenter les incidents de confidentialité, le cas échéant.

Suivi des divulgations d'actes répréhensibles

Notre institution s'est dotée, en 2017-2018, d'un guide d'application visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Celui-ci prend appui sur la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1er mai 2017. Ce guide est accessible dans l'intranet de Lobbyisme Québec. En 2022-2023, aucune situation n'a été portée à l'attention de la responsable du suivi des divulgations, la secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et politique de diffusion

Lobbyisme Québec est assimilée à un organisme public aux fins de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, article 3). Toutefois, en tant que personne désignée par l'Assemblée nationale, le commissaire au lobbyisme, en vertu de l'article 16.1 de cette loi, n'est pas assujetti à l'obligation de diffuser sur son site Web les documents ou les renseignements accessibles qui sont mentionnés au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

Compte tenu de l'importance que revêtent la transparence et l'accès à l'information pour l'institution, celle-ci s'est dotée, en juillet 2010, de sa propre politique de diffusion de l'information et de protection des renseignements personnels. Elle a repris, en les adaptant, l'essentiel des dispositions du règlement sur la diffusion. Depuis juin 2017, la Politique de diffusion de l'information de Lobbyisme Québec, qui remplace celle de 2010, est en vigueur.

Cette politique dote l'institution de règles de transparence accrues, semblables à celles établies au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Des renseignements relatifs aux dépenses de l'institution, notamment quant aux frais de déplacement, aux formations et aux contrats de publicité et de télécommunication, s'ajoutent maintenant à ce qui était déjà rendu public. Les documents devant faire l'objet d'une diffusion[17] en 2022-2023, en vertu de la politique de diffusion, sont accessibles sur le site Web de Lobbyisme Québec, sous l'onglet « Accès à l'information » de chacune des sections propres aux clientèles, soit « Lobbyiste », « Titulaire d'une charge publique » et « Citoyen et médias ».

Politique de Lobbyisme Québec relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

En juin 2012, l'institution a adopté sa Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Celle-ci tient compte de sa mission et de son statut particulier et s'inspire de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

[17] LOBBYISME QUÉBEC. Accès à l'information,
En ligne : https://lobbyisme.quebec/a-propos/services/acces-a-linformation/ (Consulté le 18 juillet 2023).

La politique[18] est accessible sur le site Web de Lobbyisme Québec. Elle réaffirme deux grands principes :

- privilégier l'unilinguisme français dans toutes ses activités;
- accorder une attention constante à la qualité de la langue française.

Les documents ayant fait l'objet d'une large diffusion pendant l'année financière 2022-2023 ont été révisés en tenant compte de ces principes. Les communications entre l'institution et les citoyens tiennent également compte de ceux-ci. Par ailleurs, en appui à cette politique, Lobbyisme Québec a acquis et rend disponible à l'ensemble de son personnel un logiciel d'aide à la rédaction en français (Antidote).

Le commissaire au lobbyisme a désigné sa secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration comme répondante auprès de l'Office québécois de la langue française.

Éthique et déontologie

La secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration agit comme responsable en matière d'éthique et de déontologie. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise, mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor. Elle a par ailleurs désigné à l'interne une répondante en éthique auxiliaire afin de pouvoir échanger avec elle sur des cas qui lui sont soumis. La répondante auxiliaire, qui possédait déjà une formation en éthique, a également suivi la formation du Secrétariat du Conseil du trésor en cette matière.

[18] Cette politique a été remplacée, en juin 2023, par notre *Directive provisoire relative à l'utilisation d'une autre langue que le français* pour tenir compte des exigences de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français. Par ailleurs, en vertu de l'article 20.1 de la *Charte de la langue française*, Lobbyisme Québec a l'obligation de rendre publics le nombre de postes pour lesquels la connaissance d'une langue autre que le français est exigée au sein de son organisation. Ainsi, au 31 mars 2023, sur un nombre total de 41 postes (excluant le commissaire, personne désignée par l'Assemblée nationale, ainsi que les étudiants et stagiaires), Lobbyisme Québec ne compte aucun poste pour lequel la connaissance ou le niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français est exigé. Cette information a été transmise au commissaire à la langue française du Québec afin que celui-ci puisse en faire état dans son rapport annuel, conformément au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 197 de la Charte de la langue française.

Au cours de l'année 2022-2023, la répondante en éthique auxiliaire a suivi des formations complémentaires aussi dispensées par le Secrétariat du Conseil du trésor :

- *L'éthique au cœur des pratiques des organisations*;
- *Gérer la dimension éthique en organisations : Institutionnalisation des programmes d'éthique organisationnelle*.

Au cours de l'année, nos répondantes en éthique ont conseillé quelques membres du personnel qui ont porté à leur attention des questions de nature éthique. De plus, elles ont produit deux avis écrits à des membres du personnel pour leur communiquer le positionnement de l'organisation quant à des questions plus particulières qui leur ont été adressées. Enfin, en support au comité sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, elles ont participé à l'évaluation éthique de deux sondages soit celui afférent à l'indice de confiance envers la transparence et la saine pratique du lobbyisme au Québec et celui en lien avec la mobilisation des membres du personnel. Les membres du personnel sont informés qu'ils peuvent en tout temps acheminer, en toute confidentialité, les questions qu'ils souhaiteraient aborder avec les conseillères en éthique. Une messagerie institutionnelle confidentielle a été créée à cet effet.

Politique concernant la santé des personnes au travail

L'application de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise s'est traduite, entre autres, par l'organisation de la séance annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière, à l'automne 2022. L'application du Programme d'aide aux employés s'est également poursuivie. Ce programme dont bénéficie le personnel de Lobbyisme Québec offre, sur une base confidentielle, un soutien aux employés aux prises avec des difficultés personnelles ou professionnelles susceptibles d'influencer leur comportement et leur rendement au travail ainsi que leur qualité de vie. Il est basé sur l'entente déjà convenue avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Lobbyisme Québec reconnaît par ailleurs l'influence positive de la santé et du bien-être sur la qualité de vie au travail. L'organisation affirme sa volonté d'encourager le personnel à prendre sa santé en charge grâce à l'adoption, en 2020, d'un programme d'incitation à l'activité physique. Celui-ci permet au personnel de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 $ pour l'inscription à des activités physiques encadrées, supervisées et pratiquées sur une base régulière ou à un événement sportif officiel. Dix personnes se sont prévalues de ce programme au cours de l'année financière 2022-2023.

Soulignons enfin qu'un employé de Lobbyisme Québec (soit 2 % des effectifs) a bénéficié du programme COVID-19 – Compensation financière pour l'employé en télétravail dans le contexte d'urgence sanitaire, soutien volet ergonomique, lancé par le gouvernement du Québec. Ce programme vise à accorder un remboursement maximal de 400 $ à tout employé qui a fait l'achat d'équipement ou de mobilier nécessaire à sa prestation de travail à domicile pendant la période d'urgence sanitaire. La plupart des employés s'étaient prévalus du soutien financier offert par ce programme au cours de l'année financière 2021-2022.

Loi sur le développement durable

Bien que Lobbyisme Québec ne soit pas assujettie à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1), elle adopte un cadre de gestion qui s'inscrit dans la recherche d'un tel développement. En vue de mettre en œuvre l'un des principes énoncés dans cette loi, soit le principe de « production et consommation responsables », l'organisation utilise du papier recyclé à 100 % pour ses impressions et incite ses employés à en limiter le nombre. Le travail en mode hybride a d'ailleurs grandement contribué à réduire notre utilisation du papier et à favoriser une gestion documentaire sur support numérique. Mentionnons de plus que les membres du personnel ont intégré dans leurs pratiques la récupération des matières recyclables et l'économie d'énergie relative à l'éclairage. La salle des employés comporte aussi un îlot de récupération des matières recyclables incluant le plastique, le verre et le métal. En outre, un service de recyclage des dosettes de café utilisées dans la cafétéria est à la disposition des employés. Par ailleurs, depuis notre déménagement, un espace de rangement sécurisé pour vélos est mis à la disposition de nos cyclistes par Industrielle Alliance, propriétaire de l'immeuble, moyennant certains frais. Enfin, l'emplacement de nos bureaux, sur la colline Parlementaire, favorise une plus grande accessibilité au transport collectif pour l'ensemble de nos employés, leur offrant ainsi un mode de transport durable.

Lobbyisme
Québec